



**Union Perks Plus, UPP for short,** is a member benefits program created for the Canadian union member and their family. UPP offers exclusive perks and discounts to provide these union workers a convenient way to shop and earn cash back. It is a free platform, that offers a way for union members to shop from hundreds of brands; anything from automotive, financial services, fashion, food, travel, and more.

To sign up, simply go to [www.unionperksplus.ca/signup](http://www.unionperksplus.ca/signup) and the screen will prompt you to fill in some basic information, as well as information regarding the union you are associated with. Once this information has been filled out, you're all set!

Simply search your favourite brand, and shop!

\*Please note, when signing up the "*How did you hear about us,*" field is not mandatory, and can be left blank. If a member does click on it, they can simply click "*Other*" to continue.



**Union Perks Plus (UPP)**, est un programme d'avantages aux membres créé pour les membres de syndicats canadiens et leur famille. UPP offre des avantages et des rabais exclusifs afin de fournir à ces travailleurs syndiqués un moyen pratique de magasiner et d'obtenir une remise en argent. Il s'agit d'une plateforme gratuite qui offre un moyen pour les membres syndiqués de magasiner des centaines de marques; que ce soit des produits automobiles, des services financiers, de la mode, de la nourriture, des voyages, et plus encore.

Afin de vous inscrire, visitez simplement le [www.unionperksplus.ca/signup](http://www.unionperksplus.ca/signup) et vous serez invité à fournir quelques renseignements de base ainsi que des renseignements concernant le syndicat avec lequel vous êtes associé. Lorsque vous aurez fourni ces renseignements, vous serez prêt à commencer!

Cherchez simplement votre marque préférée, puis magasinez!

\* Veuillez prendre note, lorsque vous vous inscrivez, le champ « Comment avez-vous entendu parler de nous » n'est pas obligatoire et peut être laissé vide. Si un membre clique sur celui-ci, il peut simplement cliquer sur « Autre » afin de continuer.